

Règlement intérieur extrascolaire IDEAL

Votre enfant est inscrit aux activités extrascolaires de l'association IDEAL.

L'ambition de l'équipe enseignante est d'amener votre enfant à être plus curieux, plus épanoui dans son apprentissage, de développer son esprit d'initiative et de responsabilité dans un climat de bienveillance.

Ces objectifs ne peuvent être atteints sans votre concours.

Voici les points importants que nous vous demandons de lire attentivement.

VOTRE COLLABORATION EST INDISPENSABLE.

Ce règlement s'applique à l'ensemble des acteurs de l'établissement : les élèves, les enseignants ainsi que les parents.

1. HORAIRES

L'accueil des élèves se fait **10 minutes** avant le début du cours à l'entrée de la structure.

Reportez-vous au document remis lors de l'inscription pour connaître les horaires vous concernant.

Les enfants devront arriver au plus tard **5 minutes** avant le début du cours.

Le retard de votre enfant peut lui porter préjudice et perturber également le bon déroulement de la séance. Les parents s'engagent à amener leur(s) enfant(s) aux heures indiquées et s'engagent également à venir les chercher à l'heure.

L'association se réserve le droit de facturer aux parents des frais de garde en cas d'abus. Les frais s'élèvent à 15€ de l'heure.

Pour des questions de fluidité dans les locaux, les parents, sauf accord du personnel encadrant, ne pourront entrer dans les locaux pour y conduire leurs enfants en classe par exemple.

Ils devront néanmoins veiller à ce que leurs enfants aient bien été pris en charge par un personnel encadrant, avant de quitter les lieux. De la même manière, les enseignants amèneront les enfants à la porte principale à la fin des cours.

2. MATERIEL :

Il appartient aux parents de vérifier que l'enfant arrive en classe avec tout son matériel.

Notez qu'en cas d'oubli, c'est votre enfant qui pâtira de cette situation et ne pourra travailler dans de bonnes conditions.



3. DEVOIRS MAISON :

En classe, l'enseignante amorce les apprentissages, les élèves découvrent la leçon et s'exercent, puis les enfants révisent chez eux pour solidifier l'acquisition. Par conséquent, un enfant qui ne reverrait pas ses leçons durant la semaine, pourrait malheureusement se retrouver en échec la semaine suivante.

Sachez qu'à cet âge, chaque difficulté crée une barrière psychologique dans l'esprit de l'enfant qui à terme peut engendrer un réel blocage et un désintérêt pour l'apprentissage. Dans cette optique, l'accompagnement des parents est indispensable.

4. ABSENCES :

Les parents sont tenus de prévenir dans les meilleurs délais en cas absence de leur(s) enfant(s) et de les justifier.

5. RETARDS

Au-delà de 3 retards non motivés (arrivée après l'entrée en classe), les parents seront convoqués. Une procédure disciplinaire pourra être étudiée en fonction de la situation rencontrée.

6. RESPONSABILITE DE L'ETABLISSEMENT

Objets de valeur, bijoux, sommes d'argent importantes ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'établissement. Celui-ci décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Les couteaux, cutters ou objets présentant un danger sont interdits. Les parents sont responsables en cas de blessures ou de dégradations dues à l'utilisation de ces objets.

Aucun adulte de l'école n'est autorisé à délivrer aux élèves un médicament qu'elle qu'en soit la nature (y compris, et en particulier aspirine, autres dérivés)

Une exception peut être faite sous présentation d'une ordonnance médicale(ou photocopie) indiquant les modalités d'administration (posologie, durée du traitement).

7. COMPORTEMENT DES ELEVES

La tenue vestimentaire doit être correcte. Tous les vêtements susceptibles d'être enlevés doivent être marqués au nom de l'élève.

Comportement pendant les récréations et déplacements à l'intérieur de l'établissement :



RENTREE SCOLAIRE 2023/2024

Chaque élève doit se faire un devoir de respecter son lieu de vie. Pour cela il est indispensable :

- de ne pas jeter de papiers par terre (utiliser les poubelles),
- de ne pas écrire sur les murs,
- de respecter le matériel utilisé,
- de ne pas se battre,
- de ne pas monter sur les rebords de fenêtres ni sur la barrière.

Comportement pendant les cours :

Pendant les cours, chaque élève s'engage à :

- suivre les conseils donnés par les maîtres,
- apporter tout son matériel
- respecter le travail de ses camarades,
- travailler régulièrement et honnêtement,
- venir en aide à ses camarades,
- participer activement à la vie de la classe,

Comportement dans les locaux :

- se déplacer en silence dans les couloirs et ne pas courir,
- ne pas rester dans les classes sans surveillance.

Propreté des classes

Chaque élève est responsable de la place qu'il occupe et doit la laisser propre à chaque fois qu'il la quitte. Il ne doit pas écrire sur la table. Les sucreries (dont chewing-gums et sucettes) sont interdits dans l'enceinte de l'école.

En cas de manquements à ces règles, l'association se réserve le droit de prendre des sanctions allant jusqu'à l'exclusion définitive de l'élève.

8. **Il est interdit aux parents de gêner ou bloquer la circulation dans la rue.**

En cas de plainte se répercutant sur notre établissement, des mesures allant jusqu'à l'expulsion définitive de l'élève pourront être envisagées.

9. **ASPECTS FINANCIERS ET REMBOURSEMENT :**

Chaque place est réservée et confirmée par la réception entière de la cotisation. En cas de paiement en plusieurs fois (jusqu'à deux chèques déposés au moment de l'inscription avec un encaissement différé) qui pour une raison quelconque ne pourrait se concrétiser entièrement. L'exclusion de votre enfant sera envisagée dans le cas de la non résolution de cet incident.

Pour garantir une bonne gestion financière de l'établissement, l'association ne procède à aucun remboursement ; même en cas de départ de l'enfant durant l'année.



Engagement règlement intérieur extrascolaire IDEAL

Le règlement intérieur extrascolaire est conservé par les parents

A remplir et à remettre lors de l'inscription de votre enfant après signature de votre engagement.

Je soussigné(e) M, Mme

Responsable légal de ou des (l') enfant(s).....

- *Déclare avoir pris connaissance du Règlement intérieur extrascolaire IDEAL*
- *Accepte ce règlement et m'engage à le respecter*

Date :

Signature :

